

# **Motion 2588**

## **Santé : pour une numérisation des communications**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la transmission de documents numériques sécurisés est un gage de qualité, d'économicité et de protection de l'environnement ;
- que le canton de Genève se veut à la pointe, au niveau national, en termes de cybersanté, et est doté d'outils cryptés pour la transmission de données ;
- que, malgré les points susmentionnés, plus de 1 million de pages sont faxées et plus de 2,2 millions de courriers papier sont émis par an seulement par les HUG pour un coût de plusieurs millions de francs,

invite le Conseil d'Etat

à adapter la réglementation pour que les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.